



AVIAMA

Association internationale  
des Villes Amies de la Marionnette

# BOURSE AVIAMA 2023

## Marionnettes et Mobilité

### Création, Innovation, Recherche

## Règlement

L'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) a été créée en 2012. Cette association réunit des villes et des gouvernements locaux du monde entier autour de la marionnette. Ces villes et gouvernements locaux sont convaincus de l'importance de la culture dans leur développement : proposant un festival, abritant un musée, un théâtre permanent ou des compagnies dont la diffusion porte leur image sur le plan national et international, ils s'engagent ensemble dans la promotion des arts de la marionnette. L'AVIAMA représente un véritable réseau de coopération et d'échanges.

## Objectifs des bourses

L' AVIAMA est un réseau de villes et de gouvernements locaux :

- qui aide à tisser des liens entre les différents pays que représentent ses membres
- en capacité d'accompagner les créations des jeunes compagnies
- de mener des projets de coproduction innovants
- de mener des projets de recherche
- possédant des équipements adéquats pour la formation, les expositions itinérantes...

En ce sens, l'AVIAMA est particulièrement attentive à informer son réseau pour aider à des projets de mobilité, mettre son réseau à la disposition des compagnies et artistes de marionnettes pour collaborer à des projets de mobilité (déplacement et/ou hébergement sur place), de créations portant sur l'innovation et la recherche dans le domaine des arts de la marionnette, avec l'objectif de favoriser le développement de l'art de la marionnette et du théâtre d'objets, son innovation au sens le plus large du terme, tout en protégeant le patrimoine par la recherche.

Ils sont destinés à toute personne ou compagnie ayant un projet impliquant : **Formation, Création, Innovation et Recherche.**

En d'autres termes, ce sont des bourses destinées à des compagnies ou à des individus qui souhaitent effectuer des recherches, ou qui souhaitent monter un spectacle, une installation ou un projet d'apprentissage, de création, d'innovation ou de recherche.

Nous sommes conscients que pour mener à bien ces projets, un handicap important pour les marionnettistes, à titre individuel ou en tant que compagnie, est le coût des déplacements et de l'hébergement/repas. Pour cette raison, les bourses AVIAMA sont destinées à contribuer à ces dépenses.

Le projet doit être développé, en priorité, dans l'une des villes membres, cependant dans des cas exceptionnels, d'autres villes seront acceptées.

Aucune condition d'âge n'est requise, mais le Jury sera particulièrement sensible aux demandes d'étudiants ou de jeunes professionnels.

Un bilan du projet doit être fourni à l'AVIAMA, le format sera convenu entre le bénéficiaire et AVIAMA (vidéo de synthèse, avant-première, dossier, copie du projet final...)

## Calendrier

- Lancement de l'appel à candidatures pour les bourses en octobre
- Date limite de dépôt des candidatures : **lundi 16 janvier 2023**
- **Envoi du dossier complet par mail à [contact@aviama.org](mailto:contact@aviama.org)**
- Publication de la sélection des projets soutenus et du montant attribué : **vendredi 14 avril 2023.**

## Présentation de la demande - documents à fournir

- Une présentation détaillée et argumentée du projet (3000 signes) en français et en anglais
- Un calendrier détaillé concernant le déroulement du projet.
- Un budget prévisionnel, détaillant l'ensemble des frais et les aides espérées (apport personnel, autres bourses, supports en nature, etc...) par le/la candidat(e).
- Un CV détaillé, rappelant les liens du/de la candidat(e), en particulier, avec le monde de la marionnette.
- Une lettre de motivation personnelle, en français et en anglais, expliquant, dans le détail, pourquoi cette demande est faite, quels sont les acquis espérés, et la façon dont ceux-ci pourraient être partagés ou contribuer au secteur.
- Une lettre de soutien de l'une des Villes membres de l'AVIAMA.
- Toute autre lettre de soutien que le candidat juge utile de joindre à sa demande.

L'AVIAMA se réserve le droit de demander d'autres informations et des documents complémentaires qu'elle jugera utile. L'AVIAMA se réserve le droit de rejeter toute demande incomplète.

## Attribution

- Les bourses sont attribuées chaque année.
- Un membre AVIAMA sera désigné pour suivre le projet en tant que parrain.
- L'AVIAMA a le pouvoir de définir chaque année le nombre et le montant des bourses à attribuer en fonction de son budget global.
- L'AVIAMA a le pouvoir de déterminer les modalités de paiement, y compris un paiement unique. Toutefois, le terme ne peut être supérieur à la date de remise du rapport qui marque la fin du projet et son achèvement, sauf accord particulier.

## Montant

Les bourses peuvent atteindre un montant unitaire maximum de 2 000 €

Le montant de la bourse AVIAMA ne peut excéder, en aucun cas, 50% du montant total du projet indiqué sur le budget prévisionnel joint au dossier de candidature, ni du montant des dépenses réalisées

## Déroulement du projet

- Le Candidat s'engage à tenir informés le membre désigné comme parrain et les membres du Conseil d'Administration de l'évolution de son projet, des possibilités et des difficultés.
- Il s'engage également à remettre un bilan détaillé à la fin du projet ainsi que les suivis nécessaires.

## Versement de la bourse

- L'AVIAMA versera directement la Bourse, sur présentation des pièces justificatives au bénéficiaire du projet.
- Elle pourra, éventuellement, payer directement toute facture liée au projet (par exemple : paiement d'un billet d'avion/train, logement, etc...) mais pour cela l'accord du /de la trésorier/e est nécessaire.
- Le/la Trésorier/e AVIAMA se réserve le droit de demander le remboursement total ou partiel des sommes non utilisées.

## Obligations des récipiendaires :

- Obligation de mentionner le nom d'AVIAMA dans tous les supports de communication liés au projet (brochures, presse, web, facebook...)
- Envoi des documents suivants dans les 6 mois après la réalisation du projet :
  - un bilan financier du projet
  - un rapport (accompagné de quelques photos), indiquant, entre autres, les réalisations du boursier et comment elles pourraient être partagées dans son pays (ou région).
  - Toutes pièces justificatives demandées par l'AVIAMA, (reçus, factures, etc.) des sommes dépensées
  - Retourner, signé, tout reçu demandé par le Trésorier d'AVIAMA.
- Autoriser AVIAMA, sans aucune restriction, à utiliser les documents qui constituent le rapport final, dans ses communications (sous quelque forme que ce soit) de la manière qu'elle jugera la plus appropriée, en citant clairement et visiblement l'auteur du dit rapport.

La candidature à une bourse implique l'acceptation de ces règles. Toute divergence avec ces règles ou avec le verdict du jury sera résolue par le Conseil d'administration de l'AVIAMA et la présidence du jury, qui aura consulté auparavant les membres du jury.